



## DECISION ADMINISTRATIVE

N° 107/2022/A

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions de l'article L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

**Objet :**

**Contrat de cession du droit d'exploitation  
Association Alpes Concerts**

**Le Maire**

**DÉCIDE**

**De conclure**, avec l'association Alpes Concerts, sise 7 rue du rif Tronchard BP 234, 38522 Saint Egrève, représentée par Madame Françoise Basque, dans la cadre du centre de loisirs.

- Atelier spectacle « The snow planet », du 1<sup>er</sup> août au 18 août 2022 de 9h à 12h avec ateliers cirque du lundi au jeudi et représentation le vendredi, pour un montant total de 2400 Euros (deux mille quatre cent Euros)

**De signer** le contrat annexé à la présente décision administrative.

Fait à VIF, le 11 juillet 2022

**Par délégation du Conseil Municipal,  
Le Maire  
Guy GENET**

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte, publié ou notifié est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.*

